

Publication effectuée en application des articles L 141-1, L 141-3, L 143-3 et R 142-3
du Code Rural et de la Pêche Maritime.

La SAFER CORSE se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par **RETROCESSION ou SUBSTITUTION**, tous les Biens désignés ci-après qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir.
Les propriétés ci-après désignées sont mises en attributions sous réserve de la bonne finalité des opérations d'acquisition par la SAFER Corse.

ALGAJOLA et LUMIO : 1 seul lot : 3 ha 30 a 23 ca

ALGAJOLA : 1 ha 53 a 70 ca : Lieudit San damiano : Section A n° 157 – Lieudit San damiano san giorgio : Section A n° 158

Classification dans un document d'urbanisme : Règlement national d'urbanisme (R.N.U)

Parcelles situées en site inscrit au titre de la loi 1930.

Nature : Terre et maquis (sans bâtiment)

LUMIO : 1 ha 76 a 53 ca : Lieudit Saint giorgio : Section AC n° 40 – Lieudit Torracinta : Section AC n° 33-81[32]-82[34]

Nature : Terre et maquis (sans bâtiment)

Classification dans un document d'urbanisme : Règlement national d'urbanisme (R.N.U)

Observation : La Safer Corse informe qu'aucune implantation de limite cadastrale ni de bornage contradictoire ne sera effectuée par ses soins.

ANTISANTI : 1 ha 18 a 40 ca : Lieudit Maccione : Section ZV n° 40

Nature : Terre et maquis

Classification dans un document d'urbanisme : R.N.U. (Règlement National d'Urbanisme)

Observation : Parcelle partiellement enclavée.

La Safer Corse informe qu'aucune implantation de limite cadastrale ni de bornage contradictoire ne sera effectuée par ses soins.

ANTISANTI : 10 ha 55 a 34 ca : Lieudit Fontana calda : Section E n° 320-321-322-326-327 – Lieudit Limeruccia : Section A n° 10-11 – Lieudit Linarello : Section ZW-7 – Lieudit San margini : Section A n°18

Nature : friches et maquis (sans bâtiment)

Classification dans un document d'urbanisme : R.N.U. (Règlement National d'Urbanisme)

Observation : tout ou partie de ces parcelles sont enclavées.

La Safer Corse informe qu'aucune implantation de limite cadastrale ni de bornage contradictoire ne sera effectuée par ses soins.

CALENZANA : 19 a 89 ca : Lieudit Loro : Section K n° 261

Classification dans un document d'urbanisme : Zone Naturel (N) au P.L.U. de la Commune

Nature : Friche (chêne verts et plantes méditerranéennes) (sans bâtiment)

Observation : La Safer Corse informe qu'aucune implantation de limite cadastrale ni de bornage contradictoire ne sera effectuée par ses soins.

SALICETO : 1 ha 01 a 10 ca : Lieuidt Pietra piana : Section B n° 222-223 – Lieudit Pietra rana : Section B n° 158 - Lieudit Quarciete : C n° 477-478-479-480-483

Nature : Maquis, châtaignerais, chênes éparses, prairie (sans bâtiment)

Classification dans un document d'urbanisme : R.N.U. (Règlement National d'Urbanisme)

Observation : La Safer Corse informe qu'aucune implantation de limite cadastrale ni de bornage contradictoire ne sera effectuée par ses soins.

SANT'ANDREA-DI-BOZIO : 7 ha 70 a 01 ca : Lieudit Debiace : Section F n° 169 - Lieudit Gradella : Section A n° 1002-1003-1028-1038(BND) – Lieudit Guadello : Section A n° 1004(BND) - Lieudit Lavatojo : Section D n° 143(BND)-159(BND)-162(BND)-163-164-165(BND) - Lieudit Monacaccie : Section B-n° 386(BND) - Lieudit Pentone savaccio : Section B n° 390(BND) - Lieudit Ruallo : Section B n° 132(BND) - Lieudit San cervone : Section C n° 277-278 - Lieudit Savaccio : Section B n° 389(BND)

Nature : Maquis, chênes et châtaigneraie

Bâti : Pailler en ruine

Classification dans un document d'urbanisme : R.N.U. (Règlement National d'Urbanisme)

Observation : tout ou partie de ces parcelles sont enclavées.

La Safer Corse informe qu'aucune implantation de limite cadastrale ni de bornage contradictoire ne sera effectuée par ses soins.

SANTO PIETRO DI TENDA :

Lot n°1 : 1 ha 44 a 63 ca

Lieudit Lenza di giustizia: Section E n° 286-287-288-289-293

Nature : Prairie naturelle, lande (sans bâtiment)

Classification dans un document d'urbanisme : R.N.U. (Règlement National d'Urbanisme)

Parcelles classées en AOC Patrimonio

Observation : La Safer Corse informe qu'aucune implantation de limite cadastrale ni de bornage contradictoire ne sera effectuée par ses soins.

Lot n° 2 : 7 ha 27 a 03 ca

Lieudit Guado al molino : Section F-32-33-34-35-36-37-38-39-40-41-42-491

Nature : Lande et affleurement rocheux (sans bâtiment)

Classification dans un document d'urbanisme : R.N.U. (Règlement National d'Urbanisme)

Observation : La Safer Corse informe qu'aucune implantation de limite cadastrale ni de bornage contradictoire ne sera effectuée par ses soins.

Lot n° 3 : 2 ha 79 a 85 ca

Lieudit Cuculo: G-482-483

Nature : Maquis

Classification dans un document d'urbanisme : R.N.U. (Règlement National d'Urbanisme)

Observation : La Safer Corse informe qu'aucune implantation de limite cadastrale ni de bornage contradictoire ne sera effectuée par ses soins.

Aucun accès juridique.

Lot n° 4 : 3 ha 56 a 92 ca

Lieudit Forcioni : Section F n° 346-347-348

Nature : Chênes, maquis et affleurement rocheux

Bâti : Pailler en ruine

Classification dans un document d'urbanisme : R.N.U. (Règlement National d'Urbanisme)

Observation : La Safer Corse informe qu'aucune implantation de limite cadastrale ni de bornage contradictoire ne sera effectuée par ses soins.

Aucun accès juridique.

1 seul lot pouvant être attribuer dans sa totalité ou séparément sous réserve de l'attribution concomitante des lots 1, 2, 3 et 4 (**Surface totale des lots 1, 2, 3 et 4 : 15 ha 08 a 43 ca**).

SANTO-PIETRO-DI-TENDA : 3 ha 73 a 95 ca : Lieudit Lavandajo : Section E n° 868-869-870-872-873-874-878-1212-(1313 ½ indivis)-1314-(1315 ½ indivis)-1316-1322-1323-1324-1325-1326-1329-1330-1332-1333-1334 - Lieudit palazzaccio : Section E n° 1317-1319-1321

Nature : Prairie naturelle, chênes et oliviers

Bâties : Maison d'habitation

Piscine

Maison dite « ancienne bergerie »

Classification dans un document d'urbanisme : R.N.U. (Règlement National d'Urbanisme)

Observation : La Safer Corse informe qu'aucune implantation de limite cadastrale ni de bornage contradictoire ne sera effectuée par ses soins.

VIGNALE : 4 ha 44 a 99 ca : Lieudit Casaboli : Section C n° 109 – Lieudit Filettello : Section B n° 282(BND)

Nature : friches (sans bâtiment)

Classification dans un document d'urbanisme : R.N.U. (Règlement National d'Urbanisme)

Observation : La Safer Corse informe qu'aucune implantation de limite cadastrale ni de bornage contradictoire ne sera effectuée par ses soins.

B.N.D. : Bien Non Délimité : parcelle(s) ayant plusieurs propriétaires sans limites séparatives connues, désigne une partie de(s) parcelle(s).

Tout complément d'information peut être obtenu auprès du siège de la SAFER CORSE, Maison de l'agriculture, 15 avenue Jean ZUCCARELLI - 20200 BASTIA. Les personnes intéressées sont priées de prendre rendez-vous avec la SAFER CORSE, afin de constituer un dossier de candidature et ce à compter du **15/10/2019** Ces candidatures doivent être déposées au plus tard le **31/10/2019** auprès de la Safer Corse.

Coordonnées :

Adresse Haute-Corse : Maison de l'Agriculture – 15, Avenue Jean ZUCCARELLI – 20200 BASTIA.

Contact Téléphonique : 04-95-32-36-24 le matin de 9H à 12H du Lundi au Jeudi.

Mail : direction@safer-corse.com

Il est précisé ici : cet appel à candidatures est publié sur le site internet de la SAFER CORSE à la date du **15/10/2019, l'heure 00H01** : www.corse.safer.fr.

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ETRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS.